

**Arrêté n° 2026-560 portant modification de la désignation
des représentants des collectivités et
établissements publics ainsi que des représentants du personnel
à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique et, notamment, l'article R262-19 ;

Vu la délibération n° 2026-36 du 30 juin 2026 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu la délibération n° 2026-47 du 8 septembre 2026 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté n° 2026-279 du 21 avril 2026 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics ainsi que des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de Gestion ;

Arrête :

Article 1 : le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics est composé ainsi :

Membres titulaires	Membres suppléants
Tony BERNARD Maire de Châteldon	Pascale BRUN Maire d'Augnat
Nadine BOUTONNET Maire-adjointe de Ménérol	Dominique MARQUIÉ Maire-adjointe de CÉBAZAT
Rénatie LEPAYSAN Maire-adjointe de Cournon d'Auvergne	Bertrand LIVET Maire d'Usson
Cyrille BASSINET Maire de Pontaumur	Cécile GILBERTAS Maire de St Maurice-Ès-Allier
Véronique FAUCHER Maire-adjointe d'Ambert	Jean-Pierre MUSELIER Maire de St Myon
Jean-François VIGUÈS Maire de Beaumont	Rodolphe JONVAUX Maire-adjoint de Chamalières
Joël-Michel DERRÉ Maire de Lempdes	Éric ÉGLI Maire de Ceyrat
Chantal LELIÈVRE Maire-adjointe de Romagnat	Christophe SERRE Vice-président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Article 2 : le collège des représentants du personnel est composé ainsi :

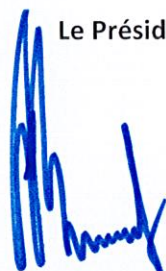
Organisation syndicale	Membres titulaires	Organisation syndicale	Membres suppléants
CFDT	Marie-Laure BRUN	CFDT	Christophe SMAGGHE
CFDT	Marie-Laure DAUBERNET	CFDT	Sylvie BARGE
CGT	Aurélien TALON	CGT	Nathalie SCALMANA
CGT	Yvette VOISSIERE	CGT	Dayana BESSON
CGT	Noémie FEZAZI	CGT	Pascal PONCEAU
FO	Éric DOS SANTOS	FO	Corinne MONIER
FSU	Nicolas LABORDE	FSU	Vincent GINIER
UNSA	Antonio FERREIRA	UNSA	Blandine BONHOMME

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la Préfète du Puy-de-Dôme, aux organisations syndicales, au Payeur départemental et publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.

Fait à Clermont-Ferrand, le **08 SEP. 2026**

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.